

L'Inspection Générale des Affaires Sociales

Éclairer
Contrôler
Évaluer
Accompagner

L'Inspection générale des affaires sociales

Créée en 1967, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) réalise des missions de contrôle, d'audit, d'expertise et d'évaluation au profit des ministres chargés des affaires sociales et du Premier ministre. À travers ses rapports, elle conseille les pouvoirs publics et apporte son concours à la conception et à la conduite de réformes.

L'Igas intervient sur les politiques publiques qui mobilisent une part importante des ressources nationales et concernent la vie de tous les citoyens : santé publique, emploi, formation, insertion, travail, sécurité sociale, rôle de l'hôpital, autonomie des personnes âgées ou handicapées, lutte contre les exclusions, protection des populations...

Un engagement

- **Éclairer les ministres et le Premier ministre** sur la mise en œuvre des politiques sociales et proposer des voies d'amélioration
- **Produire des rapports étayés**, utiles aux réformes et à la conduite des politiques publiques, prenant en compte les contraintes et les réalités des acteurs
- **Viser une approche transversale** et cohérente des politiques sociales
- **Développer la qualité** des services publics fournis aux usagers
- **Contribuer à la bonne compréhension** des enjeux sociaux par les citoyens

Une éthique professionnelle forte

- **Indépendance** de plume
- **Recherche** d'objectivité et d'impartialité
- **Rigueur** et professionnalisme
- **Liberté** des propositions faites aux décideurs
- **Une charte et un collège de déontologie** afin de prévenir les conflits d'intérêt



Photo : DICO, ministères sociaux

Les cinq missions d'inspection

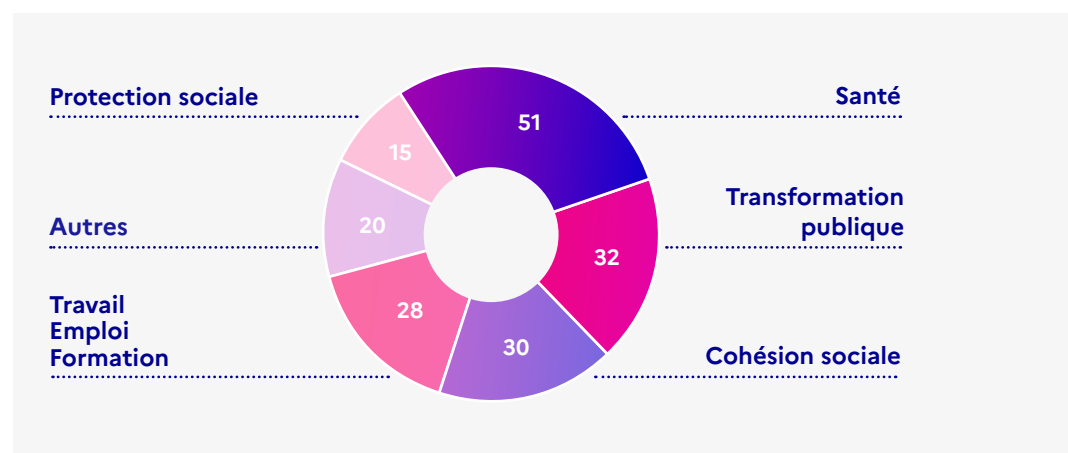
L'igas effectue cinq types de missions d'inspection dans les domaines variés de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi, de la santé, de la protection sociale, de la petite enfance, du handicap...

- **Évaluation** de politiques ou de dispositifs publics
- **Contrôle** d'organismes, d'établissements ou de services
- **Expertise**
- **Appui et accompagnement** du changement
- **Audit** interne

Les grandes étapes d'une mission

- 1 Confirmer** auprès des décideurs publics les enjeux de la commande et définir une méthode de travail
- 2 Mener** des investigations de terrain, rencontrer toutes les parties prenantes
- 3 Recueillir** et fiabiliser les informations
- 4 Recouper** et fiabiliser les informations
- 5 Exploiter** des données pour confirmer les constats ou chiffrer des propositions
- 6 Consolider** les conclusions à travers un processus qualité interne (comité des pairs)
- 7 Restituer** les conclusions dans un rapport, convaincre des changements jugés utiles
- 8 Diffuser** et **valoriser** le rapport
- 9 S'assurer**, selon les cas, du suivi des conclusions (commission des suites)

Répartition des missions par champs d'intervention



Une communauté d'inspecteurs, inspectrices et agents publics

130

inspecteurs
en activité à l'Igas

80

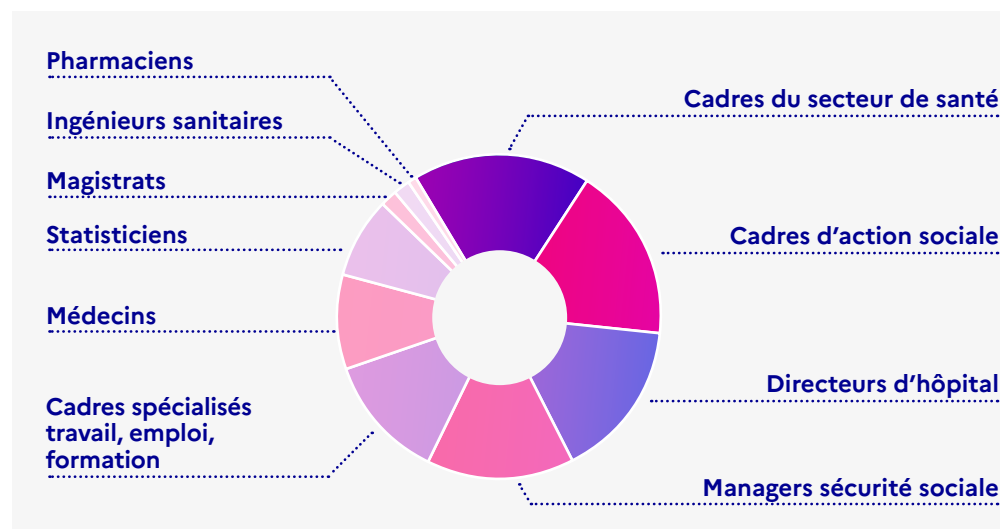
inspecteurs
en détachement
sur des postes d'encadrement
dans les secteurs privé et public

25

agents publics
dans les fonctions supports
(data science, gestion RH,
numérique, formation,
veille documentaire...)

Des profils et des parcours diversifiés...

- **Cadres supérieurs et dirigeants des ministères sociaux**, des services sociaux de collectivités territoriales, de grands opérateurs de l'Etat dans le champ social (Caisses de sécurité sociale, agences...)
- **Ingénieurs** (SI, génie sanitaire...)
- **Professionnels de santé** : médecins, pharmaciens, hospitaliers...
- **Anciens managers opérationnels** : directeurs du travail, directeurs d'hôpital...
- **Magistrats** de l'ordre judiciaire et administratif



...qui disposent de moyens d'actions

- **Un mandat** des ministres, les pouvoirs de transmission d'informations d'une inspection générale
- **Un travail en collégialité** et entre pairs pour garantir la qualité des rapports
- **Un appui au traitement et à l'analyse de données**, avec une mission experte
- **Une capacité de déplacements et d'investigations** en France et à l'international
- **Une offre de formation** socle et personnalisée
- Une offre de **guides méthodologiques**
- **Une base de documents et informations** capitalisés au gré des missions
- **Un compagnonnage** en réseau

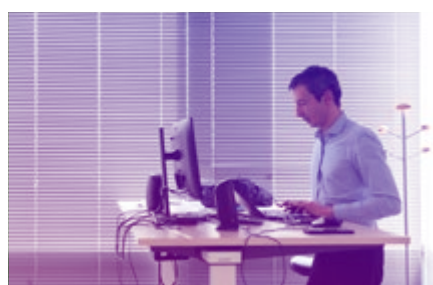
Le recrutement

Des sessions d'informations collectives, animées par l'adjoint au chef de l'Igas et la chargée des talents, sont organisées régulièrement afin de présenter l'activité de l'inspection, l'environnement de travail, le métier d'inspecteur et le mode de recrutement. Un temps d'échange est également prévu afin de répondre aux questions des participants.

- 1 Les candidats sont recrutés après présélection, puis audition devant un comité** de sélection composé de personnalités diversifiées, externes et internes à l'Igas. Une mise en situation professionnelle écrite est organisée en amont des entretiens.
- 2 La nomination des inspecteurs relève des ministres dont dépend l'Inspection générale des affaires sociales.** Cette nomination, renouvelable une fois, vaut pour cinq ans. Elle est effectuée par voie de détachement ou sur contrat, sur un emploi fonctionnel catégorisé en trois groupes, en fonction de l'ancienneté, du niveau de responsabilités précédemment exercées et de l'expertise.
- 3 À leur arrivée, les inspecteurs bénéficient d'un cycle d'intégration** qui s'articule avec leur première mission : découverte des services et processus internes, désignation d'un pair accompagnant, sessions de formations socle de deux jours...

Un lieu de travail incontournable

Le métier de l'Igas implique de nombreux rendez-vous et déplacements ainsi qu'une **présence régulière** à Paris, au siège de l'Igas. **Le télétravail** est admis de manière souple.





Suivez-nous sur LinkedIn
En savoir plus [igas.gouv.fr](https://www.igas.gouv.fr)

Siège

Inspection générale des affaires sociales
78-84, rue Olivier-de-Serres 75015 Paris